

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice de maintenance, session 2026, dans l'académie d'AIX-MARSEILLE.

Le président de l'Université d'Aix Marseille ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie d'AIX-MARSEILLE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice de maintenance, au titre de l'année 2026, dans l'académie d'AIX-MARSEILLE :

Monsieur CRESPI Christian, assistant ingénieur, président, Aix Marseille Université, Aix-en-Provence.

Madame NEAUPORT Sylvie, attachée principale d'administration de l'état, vice-présidente, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame BOUSSEMGHOUNE Noelle, ingénieure d'études hors classe, experte, Université de Haute Alsace, Strasbourg.

Monsieur PIANEZZE Guillaume, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, suppléant, Aix Marseille Université, Marseille.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Aix en Provence, le 18 mai 2026.

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général Adjoint des Services

Pierre BOS